



Sociétés, Politique et Santé Publique (SP2)

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une école doctorale. Sociétés, Politique et Santé Publique (SP2). 2010, Communauté d'universités et d'Établissements d'Aquitaine - CUEA. hceres-02035922

HAL Id: hceres-02035922

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02035922>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation
de l'école doctorale SP2
« Sociétés, Politique, Santé Publique »
de l'Université de Bordeaux



2010



Membres du comité d'évaluation)

Président :

M. Michel FOUGEREAU, Université Aix-Marseille 2

Experts :

M. Marcel CALVEZ, Université Rennes 2

M. Pierre DUCIMETIERE, Université Paris 11

M. Didier GEORGAKAKIS, IEP de Strasbourg

M. Didier CHOLLET, Université de Rouen

Mme Béatrice BIRMELE, Université de Tours

M. Thomas GOMEZ, Université Paris 10

Délégué scientifique de l'AERES :

M. Pierrick GANDOLFO



Contexte général

Il s'agit d'un projet de création d'une école doctorale (ED) regroupant l'ED 303 « Sciences sociales : Société, Santé, Décision » (Université Bordeaux 2 Victor Segalen), l'ED 208 « Science politique » (Université Bordeaux IV Montesquieu et Institut d'Etudes Politiques, Bordeaux) et deux unités de recherche INSERM (U 897, épidémiologie et bio-statistique, U 657, pharmaco-épidémiologie) initialement rattachées à l'ED 154 « Sciences de la Vie et de la Santé », avec un affichage majeur de la santé publique parmi les 11 axes définis comme prioritaires par le PRES de Bordeaux. Ce projet s'inscrit dans une volonté clairement affirmée des tutelles de réorganiser les sciences humaines et sociales sur l'aire bordelaise. A ce titre, il vise à structurer et consolider les liens existant sur le site entre sciences sociales (hors droit, économie et gestion), science politique, sciences humaines et santé publique et de construire un dispositif clair, compréhensible, fondé sur la coopération et la volonté d'offrir aux doctorants et aux enseignants-chercheurs et chercheurs les meilleures conditions de travail et de professionnalisation. Cette ED a pour objectif de bâtir, sur la base des équipes de recherche et des laboratoires existants et accrédités dans les disciplines concernées et avec le soutien actif des établissements porteurs, un pôle qualitativement et quantitativement puissant et structurant autour de *société, politique, homme et santé publique*.

Le projet « Santé publique » s'appuie sur une pétition de principe selon laquelle « les progrès en matière de santé et de bien être dans les sociétés de demain dépendront davantage de la prise en compte des interactions individu/société/environnement, et de prises de décisions politiques adaptées que de la stricte prise en charge médicale de ces problèmes », ce qui conduit les porteurs du projet à privilégier l'idée que les avancées sur les problèmes de qualité de vie, d'environnement, de comportements, de modalité de recours aux soins, devraient prendre beaucoup plus d'importance par rapport aux seuls aspects « techniques » de la médecine.

Pour ce faire, le projet associe donc des acteurs du domaine sociétal (E303), politique (E 208) et de la santé publique (unités INSERM 657 et 897), représentant un total de 13 équipes, de tailles très variables. On peut s'étonner que la SFR « Santé publique, Société », qui recouvre le périmètre de l'ED projetée, ne soit pas davantage évoquée.

Avis condensé

- Avis global :

Il s'agit incontestablement d'un projet original et innovant, traduisant la volonté très affirmée des tutelles de réorganiser les formations doctorales en sciences humaines et sociales en prenant appui sur « l'intersection » que représente la santé publique, point particulièrement fort de l'Université de Bordeaux puisqu'elle contribue à elle seule pour 60 % des publications des demandeurs. Sur le plan formel, le projet souffre néanmoins d'une présentation insuffisamment détaillée des modalités de mise en place de cette nouvelle école, des aspects cruciaux restant trop flous. Cela est d'autant plus regrettable que la diversité de disciplines, et peut-être plus encore de « cultures de thèse » nécessiteraient une définition plus claire des volumes d'intervention des différentes composantes au niveau de la santé publique qui en constitue le noyau dur. Il est par exemple significatif que certains doctorants de sciences politiques entendus par le comité aient exprimé la crainte de voir leur spécificité se diluer dans cette nouvelle organisation. L'audition des directeurs des trois composantes a toutefois estompé en partie ces craintes et clarifié les périmètres. L'absence d'un programme transversal précis de formation spécifique à l'école, alors que l'interdisciplinarité le rend particulièrement indispensable, contribue aussi à donner une image un peu floue de l'ensemble. On note une grande disparité dans les taux d'encadrement, parfois excessifs, associés souvent à des durées de préparation de doctorat anormalement longues. Enfin, le mode de répartition des allocations « classiques » qui devrait constituer le premier indicateur visible des poids relatifs des spécificités vs les mutualisations ne permet pas de clarifier ce point essentiel.

Cependant, à la condition que ces questions soient clarifiées, l'expérience de cette école doctorale très interdisciplinaire mériterait d'être tentée.



- Points forts :
 - Projet original et innovant qui associe des disciplines souvent très éloignées appelées à coopérer pour une importante partie de leur activité au sein d'une interface centrée sur la santé publique élargie à des problématiques sociétales.
 - Volonté affichée des trois responsables des anciennes structures (équipes de l'ED 154, ED 208 et ED 303) à s'engager activement dans le projet, avec un soutien appuyé des tutelles.
 - Qualité d'une grande partie des équipes de recherche.
 - Adhésion au projet des doctorants entendus par le comité.
 - Principes de gouvernance et moyens techniques en secrétariat.

- Points faibles :
 - Document écrit du projet insuffisamment élaboré.
 - Absence d'auto-évaluation.
 - Articulation avec la SFR « Santé Publique, Société » insuffisamment évoquée.
 - Modalités de la politique de formation très insuffisamment élaborées.
 - Politique de publications insuffisamment affirmée.
 - Forte hétérogénéité des taux d'encadrement.
 - Durée de préparation des thèses souvent excessive dans certaines disciplines.
 - Trop de thèses non financées.
 - Taux de recrutement local encore trop élevé.
 - Ambitions à l'international pas ou peu affichées.

Notation)

- Qualité de l'adossement scientifique (A+, A, B ou C) : A

- Fonctionnement de l'ED (A+, A, B ou C) : B

- Encadrement (N/HDR, durée des thèses, financements, etc.) (A+, A, B ou C) : B

- Suivi et insertion des docteurs (A+, A, B ou C) : A

NOTATION GLOBALE (A+, A, B ou C) : B



- Recommandations pour l'établissement :

Les autorités de tutelle ont clairement exprimé leur volonté affirmée de créer cette école doctorale, qui permet de redéfinir les contours et certaines finalités des trois composantes constituantes dans une perspective trans-disciplinaire incontestablement intéressante.

En premier lieu, leurs périmètres étant sensiblement identiques, il conviendrait de définir d'emblée cette ED comme le fer de lance de formation de la SFR « Santé Publique, Société ». Afin d'éviter toute ambiguïté, il serait souhaitable de bien préciser les contributions respectives que les actuelles composantes souhaitent apporter à l'interface « santé publique » par rapport à leurs thématiques propres qui ne doivent pas être excessivement diluées dans la partie mutualisée. Cela pourrait être concrétisé utilement par le fléchage des allocations classiques, dont le taux est actuellement trop élevé, et qui serait idéalement limité aux doctorats en interaction ciblée. On pourrait également mettre en place des thèses en co-direction, ce qui serait un moyen efficace de créer rapidement des complémentarités thématiques. Rien ne s'opposerait du reste - et ce serait souhaitable - à ce que la totalité des candidats à une allocation, fléchée ou non, soit entendue par le jury. Il conviendrait par ailleurs d'afficher une montée en puissance programmée de « l'intersection » sur plusieurs années. Au-delà des difficultés inhérentes aux habitudes culturelles, il est absolument nécessaire de limiter sérieusement la durée des thèses et les taux d'encadrement. A ce titre, l'incitation des jeunes chercheurs et maîtres de conférences à soutenir leur HDR devrait être accentuée, ce qui permettrait d'élargir le potentiel des encadrants. Le nombre actuel de thèses non financées n'est pas acceptable ; ce point devrait être clairement imposé - comme d'ailleurs les taux d'encadrement - dans la charte des thèses commune. En ce qui concerne les formations complémentaires, il conviendrait de mettre sur pied des modules d'enseignement trans-disciplinaires qui seraient un moyen efficace et rapide de rapprocher les cultures, au-delà des disciplines elles-mêmes.

En ce qui concerne la gouvernance, la fréquence des réunions annoncée pour le conseil (une fois par mois) peut paraître excessive et quelque peu irréaliste, compte tenu du nombre élevé de ses membres. Un bureau pourrait avantageusement pallier cette difficulté. L'équipe de direction serait peut-être mieux équilibrée, si le directeur était assisté de 3 directeurs-adjoints, représentant ès-qualité des composantes.

Enfin, si cette nouvelle école veut se hisser à la hauteur de ses ambitions nationales et internationales, il est bien entendu impératif qu'elle se dote de moyens propres à se faire connaître et reconnaître, ce qui implique qu'elle reconsidère sérieusement, au moins dans certaines de ses composantes, sa politique en matière de publications.

Avis détaillé

- Administration et moyens de l'ED :

L'école est dirigée par un directeur assisté de deux directeurs-adjoints appartenant aux deux autres secteurs scientifiques. Elle se dote d'un conseil de 26 membres, conforme à l'arrêté de 2006, qui délibère sur toutes les questions de politique générale et d'organisation des différents aspects de la vie de l'école : fléchage des allocations, préparation de la journée scientifique annuelle, examen des dossiers d'admission, organisation du concours, affectation des tuteurs, demandes d'HDR... Il n'y a pas de bureau.

Sur le plan technique, l'école dispose de personnel (un poste et demi) pour assurer le secrétariat, doté de locaux propres sur le site principal, dont une salle de réunion et une salle de travail et d'accueil pour les doctorants. Des antennes sont prévues sur les deux autres sites. Le secrétariat se dotera de moyens adéquats pour assurer une communication continue avec les doctorants. Un site internet sera mis en place et comportera l'ensemble des informations nécessaires aux procédures d'inscription, et d'affichage des sujets de thèses.



- Bilan quantitatif :

Le bilan quantitatif est difficile à établir avec précision, compte tenu de la dispersion des différents éléments, voire de leur absence, dans plusieurs dossiers. Le sentiment général qui se dégage néanmoins, est celui d'une grande disparité selon les structures d'origine. Globalement, le nombre d'HDR semble se situer aux environs de 140, mais les taux d'encadrement, normaux pour l'épidémiologie, connaissent une inflation excessive (jusqu'à 18 doctorants pour un seul encadrant en sciences politiques) La durée des thèses est également très flexible, atteignant dans des proportions non négligeables 6 années, voire plus. Il y a manifestement, au-delà des spécificités disciplinaires, des habitudes culturelles pour le moins diversifiées. Actuellement, environ 340 doctorants inscrits, avec un pourcentage anormalement élevé de thèses qui ne sont pas financées (une soixantaine).

Le projet prévoit de limiter l'encadrement à 3 pour le secteur médecine-santé, mais reste encore à 8 pour les autres secteurs, bien que cela ne semble pas toujours justifié par une insuffisance de titulaires d'une HDR.

- Encadrement et suivi :

Les modes de recrutement proposés traduisent là encore la diversité culturelle des parties contractantes. Les propositions de sujets de thèses sont portées à la connaissance des postulants, de manière aussi large que possible pour encourager un recrutement ouvert, objectif encore très loin d'être atteint. Un premier choix intervient directement au niveau des directeurs de thèse, il est ensuite soumis au conseil qui s'assure de la qualité du dossier (candidat, sujet, encadrement, faisabilité...) et donne son aval. La ventilation des allocations est faite par moitié par fléchage, l'autre moitié étant ouverte et attribuée par concours. On notera que seuls les candidats à une allocation « ouverte » sont auditionnés par un jury inter-disciplinaire. Il n'est pas fait mention de niveau de mention au master pour l'accès en doctorat.

Le suivi des doctorants est assuré par un tuteur, avec un bilan annuel soumis à un comité de thèse.

- Financement des thèses :

En l'état actuel, beaucoup trop de thèses ne sont pas financées (une soixantaine, soit environ 18 %). En dehors des allocations conventionnelles, un certain nombre de contrats CIFRE a été obtenu par le passé. En sciences sociales, un nombre non négligeable de doctorants est déjà salarié (ce qui, incidemment, rend difficile l'évaluation réelle de l'insertion après thèse). Dans les autres cas, le projet est évasif, indiquant seulement que « les divers laboratoires, selon leurs thématiques, peuvent avoir recours à d'autres financements privés, industriels, caritatifs ». On voit donc qu'il reste du chemin à faire. La charte des thèses unifiée par le PRES devrait clarifier ce point important.

- Formation :

Compte tenu de la très forte inter-disciplinarité, on aurait souhaité voir mieux formulées les formations complémentaires. Le projet reste très flou sur ce point, se contentant de renvoyer aux séminaires déjà existants dans les différentes unités ou équipes. Cette ED fera évidemment partie du collège doctoral, placé au sein du PRES en charge de la mise sur pied des modules transversaux, mais surtout dans une perspective de professionnalisation. Cela ne dispense pas d'examiner les problèmes posés par la variété disciplinaire de l'école.

- Ouverture nationale et internationale :

Le recrutement se veut ouvert, mais on ne dispose évidemment pas de données objectives à ce stade. Si l'on se réfère au dossier des ED constituantes et à l'échantillonnage des doctorants entendus, l'endogamie reste forte sur le plan national. La section « OCEAN » de l'ED 208 est par définition bien ouverte à l'international. Le projet affiche une volonté d'augmenter le volume de thèses en co-tutelle.

- Projet :

S'agissant d'une demande de création, la totalité des commentaires ci-dessus s'inscrivent dans l'analyse critique du projet.



Observations du président)

ED SOCIETES, POLITIQUE, SANTE PUBLIQUE
REPONSE AUX COMMENTAIRES FORMULES PAR LE COMITE DE VISITE DE L'AERES

1. Introduction

En premier lieu, nous tenons à remercier le comité d'évaluation de l'AERES pour l'intérêt reconnu à la démarche innovante qui a présidé à l'élaboration de ce projet d'Ecole doctorale dont la thématique d'ensemble associe des secteurs disciplinaires et des disciplines antérieurement distribués en trois ED et contribue à la restructuration des SHS sur le site. Nos remerciements visent aussi les conseils précieux du rapport d'évaluation, qui peuvent certainement aider à réduire les difficultés bien identifiées qui devront trouver progressivement solution dans la mise en état opérationnel de la nouvelle ED. Les deux faces – le caractère innovateur et les facteurs d'incertitude du cadrage initial – sont bien sûr corrélées et auront à être progressivement mieux harmonisées. La réflexion en ce sens est continue, comme en témoignent les éléments de la présente réponse au rapport d'évaluation.

Le rapport souligne dans les points faibles le caractère « insuffisamment élaboré » du document écrit de présentation du projet. Il était naturellement conçu, conformément aux dispositions de constitution du dossier pour la vague A, comme devant être lu en conjonction avec la partie *bilan*. Les membres du comité de visite, s'ils ont sans doute bien eu accès aux éléments rédigés de cette partie bilan, qui comportait notamment le bilan rédigé de l'ED 208 et celui de l'ED 303, indiquent que leurs commentaires « s'inscrivent dans l'analyse critique du projet ». Sans doute ceci traduit-il une certaine forme de malentendu. Il paraissait en effet aller de soi, aux yeux des responsables du projet, que celui-ci ne pouvait comporter un certain nombre de précisions relatives à la gouvernance et au programme d'action de la future école, dont l'élaboration détaillée sera en tout état de cause du ressort de ses instances de direction (comité et conseil), mais que les bilans rédigés permettaient d'identifier les éléments de bonne pratique déjà en vigueur au sein des trois écoles et étaient ainsi susceptibles d'éclairer la lecture du projet.

2. Positionnement scientifique

D'une façon générale, notre démarche pour ce projet, expérimentale et progressive, s'inspire directement de l'une des trois priorités de la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI), centrée sur la santé, le bien-être et les biotechnologies. Elle doit également être replacée dans la perspective et la dynamique du PRES Université de Bordeaux : décision principielle d'un « doctorat unique », supposant une mise en convergence des ED, base d'une accréditation volontaire, concertée et responsable, cette tâche incombant prioritairement au Collège Doctoral du PRES; validation d'un nouveau « modèle d'organisation de la recherche et des formations », sur la base de « départements » et de « collèges », reposant sur l'interdisciplinarité et l'interdépartementalité, dans le cadre du « Plan Campus ». Le projet de l'ED SP2 est inscrit dans ces deux axialités et aux deux niveaux.

Le PRES de l'Université de Bordeaux a été, ainsi, une clé principale de la possibilité de l'élaboration du projet de l'ED SP2 et sera, sans doute, aussi un lieu ressource pour la mise en œuvre des ajustements concernant la gouvernance, l'animation et l'organisation du dispositif doctoral. Le partage des bonnes pratiques, la philosophie générale consistant à combiner l'élargissement d'un fond commun de représentations avec la prise en compte des particularités constituées, que ce soit en matière de culture d'établissement, de départements disciplinaires ou simplement d'ED, sont en amont de l'élaboration actuelle d'une « Charte de thèses du PRES » devant actualiser les intentions stratégiques et opérationnelles. Au plan des formations, le PRES a également un rôle important à jouer dans l'offre de formations communes (choix concertés des responsables des ED de « modules transverses » expérimentés depuis 2009 pour les doctorants du site).

Les nouvelles conditions de gestion dans l'autonomie des établissements, par le caractère de proximité et d'unicité accrue des responsabilités, favoriseront les stratégies coordonnées des établissements et des laboratoires – équipes d'accueil, en particulier pour les allocations de moyens affectés. A cet égard, les recompositions internes des activités des chercheurs et des enseignants-chercheurs contribueront à une rationalisation et à une harmonisation progressive des directions des thèses – au plan quantitatif comme qualitatif –, et sans doute à une différenciation plus forte des conditions et des modalités d'accueil des doctorants selon qu'ils seront susceptibles d'être inscrits dans un cursus de formation initiale ou de formation continue, selon donc aussi les financements possibles.

L'élaboration en cours d'une Initiative d'Excellence du PRES de Bordeaux, et plus précisément d'un projet particulier de Laboratoire d'excellence consacré à la société actuelle, dont le noyau central – ou l'ossature principale – est la nouvelle configuration de recherche et de formation « Sociétés/Politique/Santé publique », atteste de la capacité motrice de cette démarche et sans doute de la possibilité de trouver dans cette « filiale » inter-établissements que devrait constituer un tel « Laboratoire/Projet d'Initiative d'Excellence », des voies d'ouvertures internationales et d'attractivité accrues des dispositifs engagés dans une stratégie de développement soutenu et ambitieux sur le site et en réseaux trans-sites nationaux et internationaux.

Si à la lecture du projet, il n'apparaît pas suffisamment d'articulations entre cette ED et la SFR « Santé Publique, Société » cela traduit le souci de ne pas confondre les missions et périmètres respectifs de structures de finalité différente. L'ED SP2 a vocation à exister par elle-même, avec ses missions statutaires spécifiques (arrêté du 7 août 2006) et sa composition spécifique, et pas seulement comme « fer de lance » d'unités ou de fédérations d'une autre nature. Par ailleurs, la SFR n'est pas davantage évoquée dans le projet écrit parce que, à l'époque de la rédaction des dossiers d'ED, le projet de SFR n'était lui-même ni finalisé ni évalué. L'évaluation très retardée de l'ED SP2 (mars 2010 au lieu de décembre 2009 comme les autres ED du site), et donc postérieure à celle de la SFR plutôt que globalement concomitante, a pu donner à cet égard une fausse impression au comité d'évaluation. Ceci explique peut-être que le rapport d'évaluation, qui paraît se focaliser sur la santé publique, reste assez silencieux sur d'autres aspects et d'autres thématiques scientifiques qui font aussi la force des écoles actuelles. Le terme d' « interface centrée sur la santé publique » utilisé par le rapport d'évaluation paraît plus restrictif que celui d'*intersection*, utilisé dans la présentation du projet et il convient de rappeler que l'ED est bien conçue comme une *union* de trois secteurs (sciences sociales et science politique ; humanités nouvelles ; santé). La santé publique est une intersection privilégiée, ce qui n'exclut évidemment pas d'autres intersections, notamment entre sciences sociales et humanités nouvelles (par exemple la psychologie sociale) ou entre science politique et sciences sociales.

Il conviendra donc de prendre en compte toutes ces intersections dans la mise en place des dispositifs de concertation entre les ED existantes afin de prévoir des représentations équilibrées dans les instances de la SFR comme de l'ED. De plus, la détermination des sujets de thèse et du programme de formations communes doit prendre en compte tout l'éventail des intersections, même si elle fait une part importante à cette intersection privilégiée affichée. En ce qui concerne l'interdisciplinarité, l'ED 303 a déjà, vu sa composition disciplinaire (sciences sociales et humanités nouvelles) et ses actions récentes (journées scientifiques 2009 sur le vieillissement et 2010 sur le corps), une bonne expérience de l'interdisciplinarité et de la collaboration inter-ED, qui sera utile à la direction de l'ED SP2.

3. Fonctionnement de l'ED

En préparation à l'entrée en vigueur de la nouvelle école, le 1er septembre 2011, un comité de convergence sera mis en place dès le 1er septembre 2010. Il aura pour mission de

consulter les conseils actuels (ED 208 ; ED 303 ; membres concernés de l'ED 154), sur tous les aspects de gouvernance ainsi que sur les programmes d'action, en liaison avec le collège doctoral du PRES. A l'issue de ces consultations, il rédigera un rapport final comportant notamment une proposition de composition nominale du nouveau conseil de l'ED SP2 (fin janvier 2011), qui sera soumise dans chaque conseil scientifique. Ce conseil pourra se réunir de manière anticipée dès février 2011 (les conseils existants conservant leurs prérogatives pour ce qui touche l'année universitaire 2010-2011), afin d'élaborer le règlement intérieur et le programme d'action 2011-2012 de la nouvelle école. Le conseil se réunira ensuite régulièrement tous les deux mois.

Par ailleurs, l'équipe en responsabilité directionnelle – le Directeur et les deux directeurs adjoints – qui constituera le bureau recommandé par le comité de visite de l'AERES se réunira une fois par mois. Ce bureau s'ouvrira régulièrement à la représentation des doctorants selon des modalités qui seront à préciser par le conseil de l'ED SP2.

En ce qui concerne la politique de recrutement des candidats, il avait été envisagé une épreuve orale pour les seuls candidats aux financements non fléchés. Cependant, nous retenons la proposition du comité de visite qui suggère que l'ensemble des candidats à des financements soit auditionné, comme c'est déjà actuellement le cas dans l'ED 303.

La disparité sur les taux d'encadrement et les durées de thèse est une critique qui ne prend pas en compte l'existence de deux champs disciplinaires réunis dans l'ED SP2. Ce point a été abordé lors de la présentation orale en donnant des chiffres, un échéancier et annonçant la création du comité de convergence.

Nous sommes conscients que des candidats sans réelles perspectives de financement ont été autorisés à s'inscrire par le passé, par exemple dans certaines disciplines de l'ED 303. Cette pratique est maintenant combattue et l'inscription de nouveaux doctorants sans perspectives de financement n'est plus acceptée par le conseil de cette ED, d'où un nombre de thèses non financées en constante diminution. Ceci étant dit, il faut veiller à maintenir la possibilité pour des inscriptions en thèse sous la forme de formation continue pour répondre notamment au besoin et au désir de formation doctorale d'enseignants du secondaire ainsi que d'autres professionnels en activité.

Enfin, nous nous attachons d'ores et déjà à conforter le travail de rapprochement en cours entre les différentes cultures scientifiques et organisationnelles, qui conduit de manière progressive et consensuelle à la définition intégrée de modalités de gouvernance commune.

4. Programme d'actions

Nous souhaitons, dans ce cadrage général, que l'ED SP2 soit un acteur de premier plan de la professionnalisation doctorale, que ce soit en direction des métiers académiques – l'incitation forte à la participation à des séminaires internes et externes comme à la publication en est une dimension –, ou en réponse à une demande sociale, que les suivis systématiques des insertions de nos docteurs comme les implications nécessaires des doctorants dans l'animation et la gestion des formations et dispositifs permettent de voir exprimée.

La formation proposée aux doctorants de l'EDSP2 doit donc répondre à plusieurs objectifs :

- accompagner les doctorants dans leur travail de thèse par un soutien méthodologique (conférences disciplinaires avec intervenants extérieurs reconnus, ateliers d'aide à la rédaction d'articles, à la communication scientifique,...), en complément des formations transverses proposées dans le cadre du PRES Université de Bordeaux ;
- aider le doctorant dans son insertion professionnelle (séminaire de connaissance des structures de recherche et d'enseignement supérieur, des organismes de financement de post-doc, ...)

- soutenir l'esprit d'appartenance et d'intégration des doctorants à l'école, par la structuration d'interactions et d'un partage des connaissances, dans le cadre de journées scientifiques interdisciplinaires (journées thématiques, tables rondes,...) accessibles à tous.

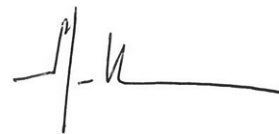
Cette formation, dont le programme détaillé fera l'objet d'une discussion et d'une décision venant du nouveau Conseil, sera envisagée sur un cursus de trois années, en fonction des besoins des doctorants. Une attention particulière sera portée sur l'aide à la publication. Dans cet objectif, nous nous appuyerons sur les expériences réalisées dans chacune des ED existantes, mettant en avant d'une part les actions de formation (séminaire pratique de communication académique et scientifique), d'autre part, les mesures incitatives (prix de publication, volume d'actes de colloque organisé par l'ED).

Une évaluation de la qualité du programme de formation sera réalisée tous les ans auprès des doctorants.

Il est d'ores et déjà envisagé de demander aux doctorants en formation initiale de suivre 100 h de formation au total, (dont 50% hors laboratoire d'accueil, et hormis les séminaires avec le directeur de thèse), modulable pour les doctorants éloignés.

La politique de professionnalisation doit également s'inscrire dans un contexte international, via en particulier le Collège doctoral franco-allemand en sciences politiques et sociales CODESE, habilité par l'Université Franco-Allemande. Mais il serait sans doute souhaitable de mettre en place une structure « Europe et international » au sein de SP2, pilotée par un membre du comité de direction travaillant en liaison avec les structures compétentes des établissements et du PRES, en vue de proposer un plan stratégique pour la durée du contrat.

Fait à Bordeaux, le 14 juin 2010



Jean-Pierre Laborde
Président